

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

Absents: BORDET PG. - PRUDHOMME N. – PAVIOT B. - NUNES H. - (Excusés)

H. PICHON donne procuration à V. PITTION

F. MOURET donne procuration à V. RAVET

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 10/04/2014, il a signé les documents suivants :

- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle CHABOUN Laila avec RECYCL'AIRE à ARBENT (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du 10 Février 2020 au 21 Février 2020 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle MASNIN Gwendoline avec le Lycée professionnel Privé Rural de Nantua et la Résidence Dallex-Allombert du 30 Mars 2020 au 24 Avril 2020 inclus.
- Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation professionnelle avec Madame STARDY Marylène et pôle emploi à la résidence DALLEX-ALLOMBERT du 24/02/2020 au 28/02/2020
- Devis de la SARL PRUNIAUX-GUILLER (01100 OYONNAX) pour division de parcelles Rue du Moulin (section AC89 et 91) pour vente éventuelle pour un montant TTC de 1 381.30 €
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 BELLIGNAT) pour sortie scolaire du Groupe scolaire du Pré des Saules au barrage de GENISSIAT le 13/02/2020 pour un montant TTC de 300.00 €
- Devis de BERGER LEVRAULT (92 BULOGNE BILLANCOURT) pour mise en service clé de signature électronique pour un montant TTC de 180.00 €
- Devis de la Marbrerie BUISSON (01340 MONTREVEL EN BRESSE) pour la fourniture de 2 éléments complémentaires de columbarium pour le cimetière pour un montant TTC de 9 870.00 €
- Devis de l'Entreprise FERRO pour la réfection en peinture vestiaires foot suite à sinistre pour un montant TTC de 4 550.54 €.
- Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement de la porte d'entrée local chaufferie du vestiaires foot suite à sinistre pour un montant TTC de 2 743.20 €
- Devis de DORREGO FACADES (01100 ARBENT) pour la réfection de façades des vestiaires foot suite à sinistre pour un montant TTC de 22 852.56 €.
- Devis de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain (01100 OYONNAX) pour l'entretien et nettoyage des délaissés communaux (berge du bief, derrière cimetière, etc...) pour un montant HT de 9 920 € pour 16 journées de travail.
- Devis de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain (01100 OYONNAX) pour le tronçonnage et abattage de sécurité d'arbres situés en bordure de la clôture du Lycée Arbez Carme et Gymnase du Pré des Saules pour un montant TTC de 1 100.00 €.
- Devis des Ets SEPRA (42720 LA BENISSON DIEU) pour l'achat de sacs pour déjections canines pour un montant TTC de 237.60 €
- Devis de ELIATEC (35136 ST JACQUES DE LA LANDE) pour :
  - l'entretien annuel de la désherbeuse à eau chaude pour un montant TTC de 756.00 €
  - la réparation de la désherbeuse pour un montant TTC de 96.86 €
- Devis de VERDET (01100 OYONNAX) pour la pose d'une clôture grillagée à l'Ecole Primaire des Sources pour un montant TTC de 3 552.00 €
- Devis de SULO France (69800 ST PRIEST) pour l'achat de corbeilles de voirie pour un montant TTC de 1 910.74 €

- Devis des ETS DOUBLET (59710 AVELIN) pour la fourniture de pièces pour le podium pour un montant TTC de 830.64 €.
- Devis des ETS PAREDES (69740 GENAS) pour commande complémentaire produits d'entretien bâtiments communaux pour un montant TTC de 375.46 €
- Devis des ETS BABOLAT (01 LOYETTES) pour :
  - La dépose et évacuation d'un mât ECP et démolition massif santé au travail pour un montant TTC de 1 476..00 €.
  - La dépose et évacuation d'un mât ECP accidenté suite à sinistre pour un montant TTC de 1 812.00 €
- Devis de CARRIERES BLANCS (62 COQUELLES) pour l'achat de sable Parc des Sources pour un montant TTC de 482.40 €.
- Devis des BERNARD LOCATION (01460 MONTREAL LA CLUSE) pour la location de la nacelle pour dépose des illuminations pour un montant HT de 691.20 €.
- Devis de BRIQUET MOTOCULTURE (38300 NIVOLAS VERMELLE) pour le remplacement d'un harnais pour les batteries taille haies service espaces verts pour un montant TTC de 83.72 €.
- Devis des Ets GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour :
  - l'achat d'un sécauteur à batterie sans fil service espaces verts pour un montant TTC de 568.99 €.
  - L'achat de pinces à papier et embouts de rechange pour service voirie pour un montant TTC de 192.60 €
- Devis SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour fleurissement printemps 2020 pour un montant TTC de 1 578.12 €.
- Devis de POIRSON (01100 ARBENT) pour le changement de la cuve pour le compresseur pour un montant TTC de 1 245.66 €.
- Devis de MORAND (01100 ARBENT) pour la fourniture et pose d'une crémone pompier dans la salle famille pour un montant TTC de 320.87 €.
- Devis de FSPI (01580 IZERNORE) pour :
  - La protection incendie de l'Espace médical pour un montant TTC de 748.50 €
  - La protection incendie de la salle de Judo pour un montant TTC de 274.24 €
- Devis de Monsieur Christian CAPELLI (39 170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) pour un projet artistique et culturel à la résidence Dallex-Allombert pour 6 séances qui se dérouleront du 15/05/2020 au 10/10/2020, pour le montant de 1 080 €
- Acte d'engagement avec TERIDEAL – TARVEL pour le marché entretien des espace-vert du Pré des Saules pour une durée d'un an – 29 760.29 €HT
- Acte d'engagement avec ATELIER 3 ARCHITECTURES de Bourg-en-Bresse pour le marché de maitrise d'œuvre de l'aménagement de l'espace santé – TAUX de rémunération 10.50% soit de 31 500 € HT
- Acte d'engagement avec SOCOTEC – Bourg-en-Bresse pour le marché de contrôle technique pour l'aménagement de l'espace santé – 2 195 € HT.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

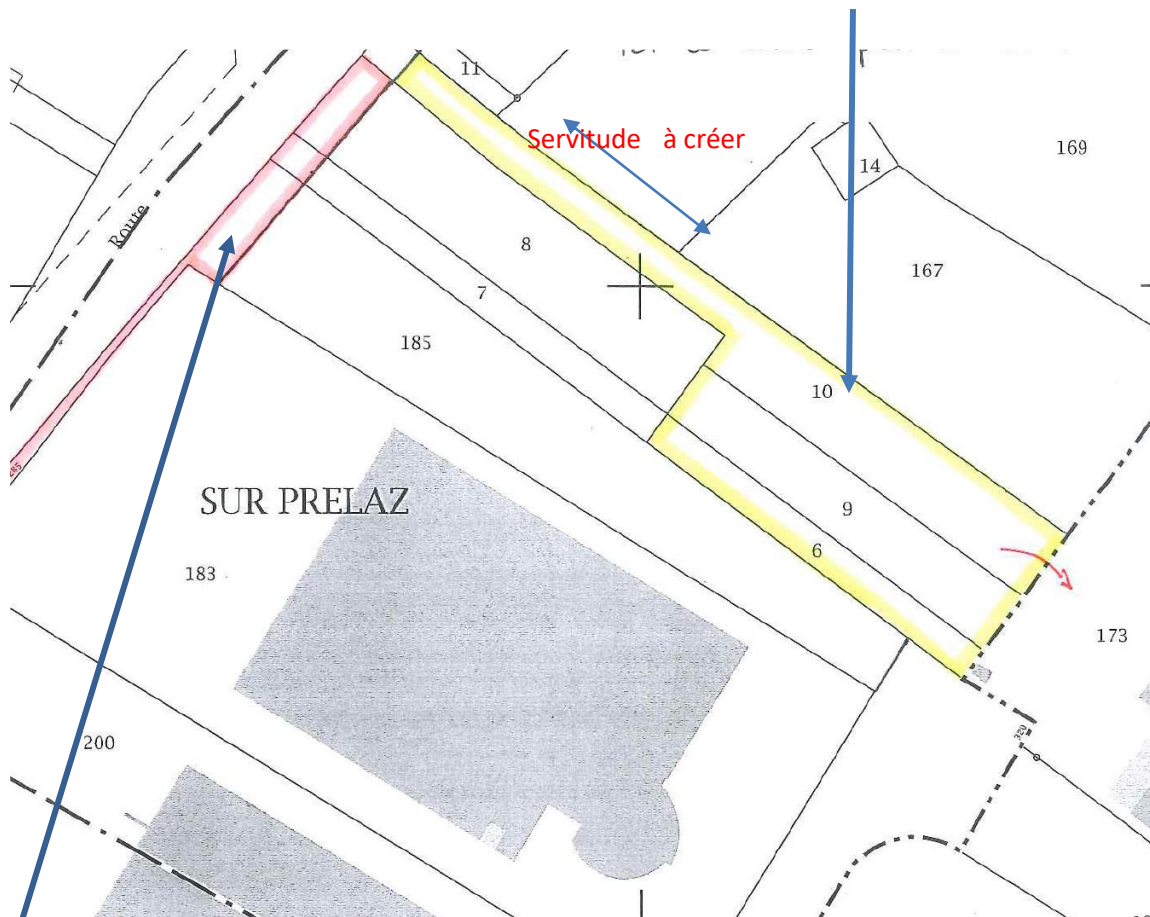
**OBJET : OPEERATIONS FONCIERES – PARC INDUSTRIEL SUD OUEST**

**Rapporteur : JG. ARBANT**

Monsieur le Maire indique que le Sté ADDUXI, située au parc Industriel Sud Ouest à BELLIGNAT, souhaite acquérir une partie des espaces verts de ce même parc appartenant à HBA et à la Commune de BELLIGNAT.

La société ADDUXI est intéressée par les parcelles AH 7 /8 / 185 appartenant à HBA

AH 6 / 9 /10 appartenant à la Commune de BELLIGNAT



**Monsieur le Maire présente le projet d'échange foncier tel qu'il a été imaginé avec HBA.**

La commune a souhaité conserver une bande de 5 mètres d'espaces verts le long de la route de Groissiat de façon à conserver l'aspect paysager actuel de qualité en entrée d'agglomération. HBA cèdera cette bande de terrain à l'euro symbolique (partie de AH 185 / 7 / 8 / 11) – environ 350 m<sup>2</sup>. Ces terrains deviendront propriété communale, ne feront plus partie du PISO.

La Sté ADDUXI, acquerrait à la commune environ 2 110 m<sup>2</sup> issus des parcelles 6 / 9 / 10p au prix de 25€ le m<sup>2</sup>, correspondant au tarif actuellement pratiqué dans les zones industrielles et correspondant à l'estimation des domaines faite en date du 07/01/2020.

Au préalable, il conviendra d'obtenir l'accord des colotis pour céder les parties communes du lotissement. Cette mission sera confiée au notaire qui sera en charge des actes.

La parcelle 166 fera alors l'objet d'une servitude de passage pour rendre accessible la parcelle 167, appartenant à HBA.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe de la nécessité de procéder au déplacement de la ligne électrique présente sous la parcelle AH 185. Un devis ENEDIS a été réalisé et porte sur un montant de 21 787.99 € HT soit 26 145.59€.

Il propose que ce montant soit pris en charge par HBA et la Commune au prorata des surfaces de terrains vendues à ADDUXI.

Les frais de notaire liés à l'obtention de l'accord des colotis, seraient répartis entre HBA et la Commune de la même façon, soit au prorata des surfaces de terrains vendues à ADDUXI.

Les frais de notaire liés à la cession des espaces-verts par HBA à la commune seront à la charge de la Commune.

Les frais de notaire liés aux ventes de terrains à ADDUXI seront à la charge d'ADDUXI.

Un plan de division et un document d'arpentage sont nécessaires pour délimiter les emprises foncières, objet des différents actes de vente.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE LE PROJET TEL QU'ENNONCE CI-DESSUS.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT.

---

**OBJET : AP/CP**

**Rapporteur Jean-Georges ARBANT**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9

CONSIDERANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des Crédits de paiement (AP CP)

CONSIDERANT que mes autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune/

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

CONSIDERANT que Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

CONSIDERANT que la procédure financière des AP Cp permet, d'une part une planification pluriannuelle, en offrant une meilleure visibilité financière et d'autres part de ne pas grever les crédits de paiements de l'exercice en cours ;

Monsieur le Maire propose,

**DE CREER** l'AP/CP N° 1 pour les Opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain

**DE VOTER** les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis ci-contre

Opérations financées par le budget principal dans le cadre du NPNRU									
Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement						
<u>Libellé</u>	<u>INITIALE</u>	<u>REVISEE</u>	<u>Prévu 2020</u>	<u>Prévu 2021</u>	<u>Prévu 2022</u>	<u>Prévu 2023</u>	<u>Prévu 2024</u>	<u>Prévu 2025</u>	<u>Prévu 2026</u>
Ingénierie	324 885		140 000	140 000	10 000	10 000	10 000	10 000	4 885
Aménagement espaces pré des saules	5 280 000			1 440 000	1 000 000	800 000	800 000	700 000	540 000
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 604 885</b>		<b>140 000</b>	<b>1 580 000</b>	<b>1 010 000</b>	<b>810 000</b>	<b>810 000</b>	<b>710 000</b>	<b>544 885</b>

Financement									
FCTVA					23 000	259 183	165 680	132 872	132 872
Subventions accordées (région, caf, département)				960 000	160 000				
Subvention régionale					253 200	266 400	266 400	233 000	180 000
Autofinancement, emprunt et subventions à venir			140 000	620 000	573 800	284 417	377 920	344 128	232 013
<b>TOTAL TTC</b>		<b>5 604 886</b>	<b>140 000</b>	<b>1 580 000</b>	<b>1 010 000</b>	<b>810 000</b>	<b>810 000</b>	<b>710 000</b>	<b>544 885</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

**DE CREER** l'AP/CP N° 1 pour les Opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain

**DE VOTER** les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis ci-contre

---

**OBJET : SUBVENTION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET APPRENTISSAGE**

**Rapporteur : J. PARIS-CADET**

Madame Jannick PARIS-CADET informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention complémentaire pour les établissements scolaires accueillant des jeunes en apprentissage de moins de 18 ans à la rentrée scolaire concernée soit 2019-2020 et habitant sur BELLIGNAT.

La somme attribuée a été fixée à la somme de 80 € par élève. Cette demande concerne :

- **Le BTP CFA Ain pour** ORAN Kasim

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

**ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle de :

**80** Euros au BTP CFA Ain

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574 du BP 2020

---

**OBJET : SUBVENTION PASSION FM**

**Rapporteur : V. RAVET**

Madame RAVET Véronique propose au Conseil Municipal, d'allouer à l'Association Passion FM une subvention de 6 000 € pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'allouer à l'Association PASSION FM une subvention d'un montant de SIX MILLE EUROS pour l'année 2020.

DIT que cette somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2020

---

**OBJET : SUBVENTION FRANCK VUAILLAT**

**Rapporteur : V. RAVET**

Comme les années précédentes, Monsieur Franck VUAILLAT triathlète expose son projet à la Mairie de BELLIGNAT et sollicite la Municipalité pour l'aider à financer ses différents déplacements prévus sur l'année 2020 et notamment :

**En Juillet 2020** : Championnats d'Europe WTC, ALLEMAGNE si budget

**En Octobre 2020** : Championnats du Monde WTC - USA

Monsieur Franck VUAILLAT habite Bellignat, et au vu de ses performances, et compte-tenu de l'importante somme qu'il doit déboursier pour participer, (inscription, matériels, déplacements, ...) le Conseil propose de lui attribuer une subvention de 500 €.

La somme pourra être prise sur le compte 6574 du BP 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 €uros pour l'aider à financer ses déplacements prévus sur le triathlon IRONMAN.

---

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

**Rapporteur : V. PITTION**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion du Receveur concordent avec ceux du compte administratif du Maire.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

	<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Nombre de conseillers en exercice	27
Département : <b>AIN</b>	<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Nombre de conseillers présents	20
Commune : <b>BELLIGNAT</b>	Séance du 26/02/2020	Nombre de suffrages exprimés	22

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme ANCIAN 1er adjoint**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par **M. ARBANT Jean-Georges maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés	494 780,04	-	-	100 625,03	494 780,04	100 625,03
Opérations de l'exercice	904 442,00	1 251 410,09	4 248 450,36	4 624 690,55	5 152 892,36	5 876 100,64
<b>TOTAUX</b>	<b>1 399 222,04</b>	<b>1 251 410,09</b>	<b>4 248 450,36</b>	<b>4 725 315,58</b>	<b>5 647 672,40</b>	<b>5 976 725,67</b>
Résultats de clôture	147 811,95	-	-	476 865,22	147 811,95	476 865,22
Restes à réaliser	55 710,00	0,00	-	-	55 710,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>203 521,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>476 865,22</b>	<b>203 521,95</b>	<b>476 865,22</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS*</b>	<b>147 811,95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>476 865,22</b>	<b>-</b>	<b>329 053,27</b>

\* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion

**COMPTE ANNEXE POUR LA GESTION DES FORETS**

Résultats reportés	4 717,80	-	-	74 148,75	4 717,80	74 148,75
Opérations de l'exercice	15 997,49	10 054,80	79 243,37	22 980,63	95 240,86	33 035,43
<b>TOTAUX</b>	<b>20 715,29</b>	<b>10 054,80</b>	<b>79 243,37</b>	<b>97 129,38</b>	<b>99 958,66</b>	<b>107 184,18</b>
Résultats de clôture	10 660,49	-	-	17 886,01	10 660,49	17 886,01
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 660,49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 886,01</b>	<b>10 660,49</b>	<b>17 886,01</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS*</b>	<b>10 660,49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 886,01</b>	<b>-</b>	<b>7 225,52</b>

\* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion

**COMPTE ANNEXE POUR LE CENTRE COMMERCIAL**

Résultats reportés	-	51 515,67	-	6 224,76	-	6 224,76
Opérations de l'exercice	38 000,50	391 465,60	46 403,52	56 775,46	84 404,02	448 241,06
<b>TOTAUX</b>	<b>38 000,50</b>	<b>442 981,27</b>	<b>46 403,52</b>	<b>63 000,22</b>	<b>84 404,02</b>	<b>454 465,82</b>
Résultats de clôture	-	404 980,77	-	16 596,70	-	421 577,47
Restes à réaliser	91 000,00	-	-	-	91 000,00	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>91 000,00</b>	<b>404 980,77</b>	<b>-</b>	<b>16 596,70</b>	<b>91 000,00</b>	<b>421 577,47</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS*</b>	<b>-</b>	<b>404 980,77</b>	<b>-</b>	<b>16 596,70</b>	<b>-</b>	<b>421 577,47</b>

\* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° A signé au registre des délibérations : "Tous les membres présents"

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT BUDGET FORÊTS**

**RAPPORTEUR : V. PITTION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de	17 886.01 Euros
- un déficit de clôture d'investissement de	10 660.49 Euros

**Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2019 comme suit :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation en couverture du déficit (compte 1068)	10 660.49 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	7 225.52 Euros

---

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT BUDGET CENTRE COMMERCIAL**

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de	16 596.70 Euros
- un excédent de clôture d'investissement de	404 980.77 Euros

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2019 comme suit :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	16 596.70 Euros

---

**OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

**Rapporteur : V. PITTION**

**Le Conseil Municipal,**

souhaite ne pas modifier les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties.

S'agissant de la taxe d'habitation, au titre des impositions 2020, le taux appliqué sera celui de 2019, soit 12.72 %.



Ce gel de taux est la conséquence de l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition de 2020 :

◆	Taxe foncière (bâti)	:	11,17 %
◆	Taxe foncière (non bâti)	::	87,26 %

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2020**

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Approuve le Budget Primitif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	1 210 300,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012	=	1 870 000,00 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	=	70 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	601 200,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	89 100,00 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	=	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	275 300,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	172 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =</b>			<b>4 293 400,00 €</b>

Atténuations de charges	Chapitre 013	=	40 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	201 000,00 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	=	3 248 800,00 €
Dotations, subventions et participations	Chapitre 74	=	325 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	415 000,00 €
Produits exceptionnels	Chapitre 77	=	50 000,00 €
Opérations d'ordre entre section	Chapitre 042	=	13 600,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =</b>			<b>4 293 400,00 €</b>

**Section d'investissement :**

Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	=	10 000,00 €
Immobilisations incorporelles	Chapitre 20	=	11 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	161 500,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	374 700,00 €
Opérations d'ordre entre section	Chapitre 040	=	13 600,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	421 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =</b>			<b>991 800,00 €</b>

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF FORET 2020**

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Approuve le Budget Primitif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	69 225.52 €
Charges à caractère général .....	Chapitre 011 ... = ..... 58 115.62 €
Autres charges de gestion courante .....	Chapitre 65 = ..... 50.00 €
Dépenses imprévues.....	Chapitre 022.... = ..... 1 000.00 €
Virement à la section d'investissement .....	Chapitre 023 ... = ..... 10 060.00 €
<b>Recettes :</b>	69 225.52 €

Résultat de fonctionnement reporté .....	Chapitre 002.... = ..... 7 225.52 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses .....	Chapitre 70 ..... = ..... 62 000.00 €

**Section d'investissement :**

<b>Dépenses :</b>	25 660.49 €
Solde reporté .....	Chapitre 001.... = ..... 10 660.49 €
Immobilisations corporelles .....	Chapitre 21..... = ..... 15 000.00 €
<b>Recettes :</b>	25 660.49 €

Dotation, fonds divers et réserves .....	Chapitre 10..... = ..... 10 660.49 €
Subventions d'investissement reçues .....	Chapitre 13..... = ..... 4 940.00 €
Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021 = 10 060.00€

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF FCENTRE COMMERCIAL 2020****Rapporteur : V. PITTION**

Le CONSEIL MUNICIPAL , à l'unanimité

Approuve le Budget Primitif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	41 253,04 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	29 393,66 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	50,00 €
charges financières	Chapitre 66	=	1 900,00 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	=	500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>73 096,70 €</b>

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	16 596,70 €
Produits des services, domaines et ventes	Chapitre 70	=	2 500,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	54 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>73 096,70 €</b>

**Section d'investissement :**

Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	17 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	41 000,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	471 374,43 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>529 374,43 €</b>

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	404 980,77 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	29 393,66 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	95 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>529 374,43 €</b>

**APRES EXAMEN ET DISCUSSION, LE CONSEIL  
OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée les raisons qui l'ont conduit à inscrire le vote du budget 2020 à l'ordre du jour de la cette dernière séance du mandat.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'étant tenu le 4 février dernier, le vote du budget doit avoir lieu dans les deux mois, soit avant le 4 avril 2020

Compte-tenu du calendrier qui découle de l'application des dispositions de l'article L.2121-7 du CGCT, la première réunion du Conseil Municipal aura lieu entre le 27 et le 29 mars. Il semble donc impossible pour la nouvelle assemblée de voter le budget primitif dans les deux mois suivant l'adoption du DOB.

Dans l'hypothèse où le délai entre le DOB et le vote du BP est supérieur à deux mois, le DOB est réputé n'être pas intervenu et le vote du budget encourt une annulation.

Par conséquent, il est présenté ce soir un budget « classique » pour permettre à la commune de poursuivre son activité, qui pourra faire l'objet de décisions modificatives à souhait. Par ailleurs les résultats du budget général ne sont pas repris, ainsi un budget supplémentaire restera à établir. Parmi les dépenses prévues dans ce budget, seule la commande du columbarium pour le cimetière a été passée (il reste seulement 2 places). Pour ne pas perdre de temps des études complémentaires pour le pré des saules sont aussi en cours de lancement (diagnostics amiante du parking Vinci- étude de stationnement sur l'ensemble du périmètre du QPV, étude structure pour la dalle de l'espace santé, etc....)

Monsieur le Maire rappelle que le 19 février dernier, la convention ANRU a été signée avec tous les partenaires à VALEXPO et notamment en présence de Monsieur Nicolas GRIVEL, directeur national de l'ANRU. Il se réjouit de l'aboutissement de ce dossier qui sera central dans les 5/7 années à venir.

Il rappelle à cet effet quelques chiffres à retenir pour le prochain mandat.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale sont de l'ordre de 2 370 000 € (sans subvention). Sur cette somme 935 000 € seront à la charge de la Commune

A noter : les 350 000 € de remboursement de l'avance faite par le budget général au budget annexe lors de sa création.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra aller chercher les subventions auprès :

- de HBA (taux 20% avec plafond 750 000 € - (2 fois) environ 300 000 €
- du conseil départemental : (taux 15% - maxi 1 millions –(2 fois) environ 300 000 €
- de l'Etat (15%/20%)
- de l'Europe (le Feder)
- des fonds spécifiques FIPD – SIEA – etc.....

Monsieur le Maire informe le conseil de son intention de procéder à 2 recrutements sous contrat. Compte-tenu de l'absence prolongée du chef de service de la police municipale, il propose de recruter sous contrat et à mi-temps l'ancien chef de service ayant fait valoir ses droits à la retraite en septembre dernier. Par ailleurs, le printemps arrivant, il propose de recruter un agent pour le service voirie sous contrat 1 an, dans un premier temps.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de transmettre leur disponibilité pour la composition des bureaux de vote et pour l'organisation de la journée électorale du 15 mars prochain.

Il indique qu'il a prévu en cas d'absence de 2d tour de convoquer les nouveaux élus pour le l'installation du nouveau conseil municipal le samedi 21 mars 2020 aux alentours de 18 heures. Cependant cette proposition ne faisant pas l'unanimité, il pourrait revenir sur sa décision pour le dimanche matin 22 mars 10 heures .... A revoir....

Il remercie l'ensemble des présents et transmet ses souhaits de bonheur et de réussite pour tous.